

Programme Au Pair

CONSIGNES INSCRIPTION



Cher(e)
Candidat(e),

Merci de l'intérêt
que vous portez
à **Work Overseas**.
C'est le début d'une
nouvelle aventure
à l'étranger :-)

Devenir bilingue via une immersion totale dans un nouveau pays ! Félicitations pour cette initiative ; nous allons faire le maximum pour vous permettre de réaliser votre rêve !

Pour cela, nous vous invitons à lire soigneusement les consignes ci-dessous, afin de nous envoyer un dossier de qualité, facilitant les possibilités de placement. Nous vous conseillons au préalable de vérifier attentivement sur notre site les conditions du programme.

Toutefois, en cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.

Dès réception de votre dossier, nous reviendrons alors vers vous dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions par avance de votre confiance.

A très bientôt :-).

1^{ère} étape

Préparation du dossier d'inscription

Nous vous invitons à réunir au préalable tous les documents nécessaires à votre dossier :

OBLIGATOIRES :

Pour tous les éléments à numériser, une photo prise à l'aide d'un smartphone sera acceptée.

Recto de la carte d'identité ou du passeport (passeport obligatoire uniquement pour l'Australie. Doit être valable au moins 6 mois après la date de fin de séjour). A numériser.

Verso de la carte d'identité ou du passeport (passeport obligatoire uniquement pour l'Australie. Doit être valable au moins 6 mois après la date de fin de séjour). A numériser.

Questionnaire médical : modèle à télécharger ici : <http://www.workoverseas.fr/medical-report>

A imprimer, faire remplir et tamponner par votre médecin traitant puis à numériser.

Extrait de casier judiciaire : à commander ici : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

Datant de moins 3 mois. Réception par courrier sous 5 jours. A numériser.

2 références de garde d'enfants, provenant de parents (hors de votre famille) pour qui vous avez effectué des gardes d'enfants, ou d'un responsable de crèche ou de centre de loisirs pour enfants avec qui vous avez travaillé (références de collègues non acceptées). Les recommandations devront être directement remplies en ligne et sont disponibles sur ce lien :

https://forms.zohopublic.com/virtualoffice1679/form/Reference/formperma/CG4HJE020F9mG1403_6aK_193

Nous vous invitons à cliquer sur ce lien, le copier, le transmettre par email à vos référents et à leur demander de vous prévenir une fois le formulaire rempli (en raison d'un nombre important de demandes, nous reviendrons vers vous uniquement une fois le dossier complet réceptionné). Une vérification téléphonique de cette référence sera effectuée.

Une lettre en anglais (italien ou espagnol selon la destination choisie) destinée à une

famille type, pour vous présenter, expliquer votre projet et les raisons pour lesquelles une famille d'accueil devrait vous choisir. La lettre devra être tapée à l'ordinateur et envoyée sous format Word.

Un montage photos sous format Power Point ou Pdf incluant de petites légendes, dans la langue du pays choisi : il suffit d'y inclure quelques photos de vous (5 à 8 maximum), en présence si possible d'enfants, de votre famille, de vos amis, afin de donner un aperçu de votre personnalité. Montage photos à faire sur ordinateur pour une meilleure qualité.

Lire soigneusement les conditions du programme ci-après. Pour tout dossier reçu, nous considérerons que vous avez compris et accepté ces conditions, ainsi que les engagements d'un jeune au pair.

FACULTATIFS :

Attestation de Premier Secours. A numériser. Obligatoire pour l'Australie uniquement mais pourra être envoyée juste avant le départ.

Recto du permis de conduire. A numériser. Facultatif, sauf pour les candidats ayant le permis depuis plus de 6 mois et acceptant de conduire à l'étranger.

BAFA. A numériser. Facultatif, sauf pour les candidats mentionnant en être titulaire.

2^{ème} étape

Transmission des éléments et finalisation de l'inscription en ligne

Vérifiez que votre dossier est complet.

Vérifiez auprès de vos référents, que la recommandation a bien été remplie.

Remplissez le formulaire d'inscription en ligne ici :

<https://forms.zohopublic.com/virtualoffice1679/form/AuPairApplicationForm/formperma/Bh404449G4912bG4h1bej40m1>

Conditions : Programme Au Pair

Modes de Paiement & Frais de programme

- Pré-inscription en ligne.
- Frais de programme facturés après acceptation de candidature si placement garanti. Non remboursés en cas d'annulation. Des frais de dossier (150 euros) seront facturés et dus en cas d'annulation du candidat après son entretien et traitement de dossier.

Europe

360€

Australie

450 €

Autres options disponibles, sur demande (facultatives)

100 €

Simulation sur skype en anglais (italien ou espagnol) d'un entretien avec une famille d'accueil afin de maximiser vos chances d'être accepté rapidement. Remise d'un rapport avec conseils.

SUIVI PREMIUM

60 €

Par mois sur place : pour ceux qui le souhaitent, ce service comprend un suivi soutenu et personnalisé, supérieur à l'assistance classique comprise dans le service initial.

Ce suivi comprend :

- ▷ Nouvelles de l'agence par mail tous les mois et échanges réguliers.
- ▷ Questions pratiques illimitées pendant tout le séjour.
- ▷ 1 consultation mensuelle de suivi par skype : prise de nouvelles, conseils personnalisés pour mieux gérer les enfants, communiquer avec la famille d'accueil, résoudre une éventuelle difficulté, ou simple pratique supplémentaire de l'anglais, italien ou espagnol si souhaité.
- ▷ Newsletter du mois : fiche pratique, astuces du mois, news.

Que se passe t-il ensuite ?

1. Nous vous informons par mail de la réception de votre dossier complet (sous 2 jours ouvrés).
2. Transmission d'un test en ligne incluant quelques questions destinées à mieux vous connaître, en anglais (même pour les autres destinations, les familles souhaitent connaître le niveau d'anglais).
3. Entretien skype ou téléphonique, traitement de votre dossier et décision finale (sous 8 jours ouvrés).
4. Début des recherches et entretiens avec la ou les familles : 2 à 12 semaines.
5. Confirmation de placement : signature du contrat au pair, transmission de toutes les informations nécessaires au départ et réponses aux dernières questions.
6. Départ pour Londres, Sydney, Melbourne ou la destination de votre choix !
7. Assistance, si besoin, pendant votre séjour.

Conditions Programmes

AU PAIR

Services inclus

Estim. temps de travail

Entretien skype et traitement de votre dossier : mise en forme et traduction des notes d'entretien, vérification de vos références, relecture de votre lettre, traduction des documents nécessaires, préparation et révision de l'ensemble du dossier d'inscription. Conseils pour l'amélioration de certains éléments si nécessaire en vue d'attirer l'attention d'un maximum de familles d'accueil.

 2 heures

Travail de recherche d'une famille : recherche de profils de familles (interviewées et triées par nos agents partenaires agréés, familles inscrites et engagées pour la réception d'un jeune au pair), transmission de candidature, échanges et présentation de profils, organisation d'entretiens skype avec les familles d'accueil et conseils pour bien se préparer.

 6 heures

Confirmation de placement : transmission de toutes les informations relatives au départ (assurance, voyage, contrat au pair, coordonnées agent local) et réponses à toutes vos questions.

 1 heure


Assistance une fois sur place : agent local à votre disposition pendant tout le séjour (langue locale), réponse à toutes questions pratiques (droits et devoirs, assurance...), conseils sur une situation à régler sur place.

 Sur demande 1 heure d'assistance

Services additionnels

Estim. temps de travail & Tarifs (sur la base d'un tarif horaire de 50€ TTC)

Entretien « blanc » : simulation entretien skype avec une famille d'accueil, en anglais. Mise en situation et rapport écrit incluant retour personnalisé et conseils pour une meilleure présentation.

 1,5 heures
100 €

Consultation ou réponse personnalisée supplémentaire au delà des prestations incluses dans le service classique (ex : demande de visa en ligne avec vous).

 Sur demande
50 € / heure

Services additionnels

Estim. temps de travail
& Tarifs (sur la base d'un
tarif horaire de 50€ TTC)

Consultation skype de suivi au delà du service déjà inclus.



Sur demande
50 € / heure

Abonnement Suivi Premium :

• Pour ceux qui le souhaitent, ce service comprend un suivi soutenu et personnalisé, supérieur à l'assistance classique comprise dans le service initial :

- Nouvelles de l'agence par mail tous les mois et échanges réguliers.
- Questions pratiques illimitées pendant tout le séjour.
- 1 consultation skype par mois de suivi : prise de nouvelles, conseils personnalisés pour mieux gérer les enfants, communiquer avec la famille d'accueil, résoudre une éventuelle difficulté, ou simple pratique supplémentaire de l'anglais, italien ou espagnol si souhaité.
- Newsletter du mois : fiche pratique, astuces du mois, news.



Sur demande avant
le départ
60 € / mois

Ce que nous pouvons vous garantir en tant qu'Agence

Work Overseas travaille en partenariat avec des familles d'accueil et agents partenaires agréés dans divers pays. Forts de plusieurs années d'expérience dans l'organisation de séjours au pair, nous connaissons bien la demande des familles d'accueil et le fonctionnement des agences et associations au pair, qui s'adaptent toutes à la demande des familles.

Ainsi, c'est en toute transparence que nous pourrons vous exposer ce à quoi vous pouvez vous attendre en choisissant de partir en tant que jeune au pair via notre agence de placement à l'étranger :

- Tous les services exposés ci-dessus (conseils, préparation du dossier au pair de sorte à trouver une famille d'accueil, informations pratiques sur l'assurance, le système de santé à l'étranger, les démarches administratives, ...).
- La garantie que la famille d'accueil existe (contrairement à un site de mise en relation directe entre familles d'accueil et jeunes au pair), après vérification de leur identité par un correspondant local.
- Une plus forte implication des familles d'accueil dans leur recherche d'un jeune au pair (familles inscrites en agence et engagées finan-

cièrement) et donc très peu de chances qu'elles annulent votre séjour une fois le voyage réservé.

- Dans les rares cas où une famille d'accueil devrait annuler le séjour du jeune au pair une fois le voyage réservé (cas de force majeure), une nouvelle recherche de famille s'effectuera en urgence.

- Toutes les familles d'accueil sont interviewées par un correspondant local agréé, informées sur l'importance de respecter la charte qualité « accueil jeune au pair » et acceptées seulement si elles démontrent un réel intérêt pour un échange culturel. Ainsi, tous nos jeunes au pair ont toujours été assurés d'avoir leur propre chambre, d'être accueillis comme convenu à leur arrivée, d'éviter une arnaque financière (type famille fictive), et de percevoir leur argent de poche (qualité des familles non assurée hors agence).

- Vérification que la famille d'accueil habite dans un lieu permettant l'accès à une école de langues et à toutes les commodités via, au moins, les transports en commun.

- Vérification du domicile de la famille d'accueil via photos ou visite virtuelle.

- Double vérification Work Overseas qui revoit les profils et pourra refuser certaines familles d'accueil si nous estimons qu'elles ne conviendront pas au mieux à l'accueil de ses jeunes au pair.

- Mise à disposition d'un réseau de jeunes au pair sécurisé en Angleterre et en Australie (inscriptions contrôlées, pas de personnes extérieures au programme au pair) via un site spécialisé, un groupe Facebook privé et / ou une base de données envoyée par mail. Ailleurs, le réseau n'est pas toujours disponible en raison d'un nombre de départs moins important.

- Présentation de plusieurs familles d'accueil et présentation du profil du jeune au pair à un minimum de 20 familles, proposition d'un à trois entretiens skype avec des familles d'accueil différentes, permettant de poser toutes les questions supplémentaires souhaitées afin d'évaluer à nouveau sa future famille (possibilité de refuser une famille).

- Conseils pratiques avant et pendant le séjour,

réponse à toutes questions et conseils en cas de mésentente avec la famille d'accueil une fois sur place.

Malgré toute notre bonne volonté, une telle expérience engageant des personnes, certains points sont en dehors de notre contrôle et ne peuvent être garantis. Voir dans le paragraphe ci-dessous.

Les limites de nos pouvoirs

Les points ci-dessous ne peuvent être garantis :

- Une famille 100 % parfaite avec qui vous vous entendrez à merveille (l'alchimie entre les personnes est difficile à évaluer avant d'être sur place - les familles ne peuvent être vérifiées que dans la limite du possible).

- Des enfants sages et écoutant vos consignes.

- Le comportement de tierces personnes. En cas de retour négatif sur le comportement d'une famille à votre égard, nous le prendrons en compte et nous vous apporterons toute l'aide possible. Toutefois nous ne sommes pas en mesure de contrôler le comportement de tiers et ne pouvons pas nous porter garants des faits et gestes des jeunes au pair ni des familles d'accueil. En cas d'incident, nous comptons sur nos jeunes au pair pour nous en informer mais ne pouvons être tenus pour responsables.

- Une visite en personne de chaque domicile n'est possible qu'aux États-Unis. Ailleurs dans le monde, les familles sont contrôlées par tous moyens possibles mais ne peuvent être visitées. Les frais de déplacement engagés décupleraient les frais d'agence pour chaque candidat sans meilleur résultat au final (vérification de l'état du domicile qui peut changer par la suite, mais toujours pas de possibilité de garantir le comportement des parents et enfants ni l'intégration du jeune au pair).

- Un séjour facile et une intégration rapide. Les débuts sont souvent difficiles : barrière linguistique, ennui les premiers temps avant de se

créer de nouvelles amitiés, difficultés de communication, différences culturelles, caprices d'enfants ou difficultés pour les gérer ...

- Un changement de famille : nous devons au préalable et rapidement être prévenus d'un éventuel problème, afin de vous offrir une chance de le régler avant d'envisager un changement de famille. Il ne sera possible que si toutes les solutions ont été épuisées pour résoudre la situation. Un changement de famille ne pourra s'effectuer pour des raisons pouvant se retrouver ailleurs (ex : enfants difficiles) ou connues avant le départ (ex : l'âge des enfants ne me convient pas). En cas de reprise des recherches, nous mettrons tout en œuvre pour aider le jeune au pair mais ne pourrons pas garantir la disponibilité de familles d'accueil en cours d'année. Les candidats devront poser toutes les questions qu'ils estiment importantes avant d'accepter une famille d'accueil.

Conditions d'encaissement

- Pré-inscription en ligne.
- Frais de programme facturés après acceptation de candidature et avant le début des recherches si nous pensons pouvoir vous garantir un placement. Non remboursés en cas d'annulation de la part du candidat.
- Work Overseas se réserve le droit de refuser de faire passer un entretien à un candidat, notamment en cas de doutes quant aux possibilités de placement.
- Des frais de dossier (150 euros) seront facturés et dus en cas d'annulation du candidat après son entretien et traitement de dossier.
- L'agence s'engage à :
 - Proposer un à trois entretiens avec des familles d'accueil différentes, pour des postes correspondants aux critères validés avec l'agence. Les candidats sont généralement placés suite au premier ou deuxième entretien, voire troisième dans quelques cas. Le candidat devra confirmer sa disponibilité pour un entretien dans les

24 heures, et se libérer dans les 48 heures pour le passer. Sans cela, la proposition d'entretien pourra être annulée.

- En cas d'échec au troisième entretien organisé avec une famille d'accueil (ou non réponse / réponse hors délai entraînant une annulation) les recherches se poursuivront mais pourront être menées en dehors du délai classique de placement et sans garantie de pouvoir proposer un quatrième entretien. Dans ce cas les frais de programme ne seront pas remboursés.

- En cas de refus d'une offre de séjour au pair suite à un entretien, les frais d'agence seront dus et non remboursables mais une seconde recherche sera entamée. En cas de 2e proposition non offerte dans les temps souhaités, les frais d'agence ne seront pas remboursés. Le candidat devra alors envisager un départ hors du délai initialement demandé. Work Overseas fera tout son possible pour proposer un autre entretien rapidement.

- En cas de non sélection du candidat pour un entretien, malgré l'envoi de son dossier à de nombreuses familles correspondant aux critères validés avec l'agence, les frais pourront être remboursés (à la seule discrétion de l'agence, hors 200 euros de frais de traitement).

Modes de paiement

- Frais d'agence à régler par carte bancaire ou virement. Les chèques ne sont pas acceptés. Les virements à l'étranger (frais de partenaire à l'étranger, logement, cours de langue ou caution par exemple) se régleront par virement bancaire international (frais bancaires à la charge du candidat).

Délai de placement, validation de critères et conditions d'annulation

Les délais de placement vont de 2 à 12 semaines, hors traitement du dossier et hors délais d'obtention de visa lorsque nécessaire.

En cas d'inscription plusieurs mois avant la date de départ souhaitée, une place sera réservée au sein de l'agence pour le programme au pair. En revanche, une famille ne pourra pas être pour autant trouvée plusieurs mois en amont. La majorité des familles commencent leur recherches peu avant l'arrivée de leur jeune au pair, surtout hors rentrée scolaire. Ainsi, même si le dossier est envoyé un an à l'avance, un séjour pourrait n'être confirmé que quelques jours seulement avant le départ. Un départ aux dates précises souhaitées ne peut être garanti. Les familles seront recherchées en fonction de la disponibilité du candidat. Ainsi la date de départ pourra varier de quelques jours en fonction de l'évolution des recherches et des propositions faites par les familles d'accueil.

En cas d'annulation de la part du candidat :

Les frais d'agence restent dus, cela en raison du travail engagé et du fait qu'une place aura été réservée au détriment d'un autre candidat.

En cas d'échec aux 3 entretiens (ou refus de les passer / absence de réponse dans les délais), les recherches continueront mais pourront se dérouler hors du délai de placement. Le candidat sera conseillé au mieux pour qu'il puisse réussir les entretiens avec les familles d'accueil.

Les cas suivants seront assimilés à une annulation de la part du candidat et entraîneront un arrêt automatique des recherches, sans rem-

boursement des frais d'agence :

- disponibilité faible ou nulle pour les entretiens avec les familles d'accueil, ou délai de plusieurs jours avant de pouvoir parler à une famille d'accueil.

- non réponse aux propositions de familles ou réponse après 24 heures.

- difficultés pour joindre le candidat : ne recontacte pas l'agence rapidement suite à un mail ou message vocal.

- plusieurs messages ou mails laissés sans réponse pendant plus de 48 heures.

- changement des critères initiaux (ex : ne souhaite plus partir hors de Londres ou Sydney, refus de certaines familles correspondant aux critères initialement donnés, changement de dates de séjour) et compromettant les recherches. Les recherches pourront continuer sans garantie de placement.

- non-suivi des conseils de Work Overseas : préparation aux entretiens, conseils pour les mails aux familles d'accueil, suivi des délais pour répondre aux familles.

- intervention d'une tierce personne dans la procédure d'inscription ou de recherche (parents, professeur...) ou arrivée chez la famille d'accueil accompagné de ses parents ou toute autre tierce personne, pouvant émettre des doutes quant à la maturité du candidat, sa capacité à gérer sa demande seul en tant qu'adulte et ainsi à gérer des enfants à l'étranger.

En cas de doute à ce sujet de la part d'une famille d'accueil entraînant l'annulation du placement suite à la confirmation et à la réservation du voyage, pour les raisons ci-dessus évoquées, Work Overseas ne sera pas responsable des frais liés au séjour et n'effectuera aucun remboursement.

- attitude négative ou non flexible une fois les recherches commencées, mauvaise foi, mensonge sur le dossier ou tout autre élément ayant été caché et qui serait révélé au cours de la procédure de recherche.

- réservation du voyage, prise de visa, réservation de logement, ou toute autre démarche effectuée de sa propre initiative, sans le feu vert écrit de l'agence.

- famille contactée directement sans autorisation.
- transmission d'informations à propos d'une ou plusieurs familles d'accueil à toute tierce personne, publication sur internet ou assimilé.
- non-transmission des détails de voyage une fois le placement trouvé sous 3 jours, même si le départ est prévu dans plusieurs semaines. Cela pourra entraîner l'annulation du placement, sans reprise des recherches ni remboursement.

Annulation de placement par la famille, fin de séjour anticipée et assurance

Les annulations de la part des familles d'accueil une fois le placement confirmé sont très rares et résultent de situations exceptionnelles de force majeure. Dans ce cas-là, l'agence s'engage à reprendre les recherches d'une nouvelle famille d'accueil et, même si elle ne peut garantir le résultat, elle fera le maximum pour traiter la demande du candidat en priorité et lui proposer d'autres entretiens dans les meilleurs délais. Toutefois un départ le jour initialement prévu ne peut être garanti et Work Overseas ne peut être tenu pour responsable en cas de perte du billet d'avion / train. Le candidat est responsable de souscrire à une assurance voyage s'il le souhaite et l'agence ne peut être responsable d'une annulation de la part de la famille d'accueil. Elle ne pourra qu'assister le candidat au mieux en reprenant les recherches de manière active.

Un séjour au pair est un accord moral pouvant

être terminé à tout moment sans justification ni compensation financière (avec préavis de 5 à 14 jours). En cas de renvoi du candidat par la famille d'accueil, Work Overseas ne pourra être tenu pour responsable et ne fournira aucune compensation financière au candidat. Dans certains cas seulement et en fonction des familles disponibles et périodes de l'année, Work Overseas pourra décider de reprendre les recherches d'une nouvelle famille, si le candidat n'a pas commis de faute et fait preuve de bonne foi. Work Overseas ne pourra garantir de proposer de nouvelles familles dans un délai de 14 jours et le candidat devra envisager un retour anticipé en France à ses frais. Work Overseas ne pourra pas non plus être tenu pour responsable des engagements pris par le candidat (ex : cours d'anglais payés en avance et non remboursés, inscriptions diverses...). En cas de renvoi, la famille ne sera pas non plus responsable financièrement des frais engagés par le jeune au pair.

En cas de difficulté au sein d'une famille d'accueil, le candidat devra prévenir l'agence au pair locale et Work Overseas dans un délai de 3 jours maximum pour qu'une solution puisse être apportée. Le jeune au pair devra appeler l'agent local mis à sa disposition dans son pays d'accueil, laisser un message vocal et envoyer un mail à l'agent local et à Work Overseas pour le prévenir de cet appel.

Clauses de renvoi ne donnant pas lieu à une reprise de recherche

Les situations suivantes (mais pas uniquement - liste non exhaustive) pourront entraîner le renvoi du jeune au pair avec préavis de 5 à 14 jours sans remplacement de l'agence (renvoi immédiat en cas de faute grave) :

- Accueil d'un étranger au domicile de la famille

sans accord préalable.

- Emprunt ou vol des affaires personnelles de la famille d'accueil sans autorisation.
- Utilisation non autorisée d'internet, téléphone ou autre.
- Révélations d'informations privées sur la famille d'accueil à des tierces personnes et notamment publication sur internet par exemple via les réseaux sociaux.
- Contraventions reçues chez la famille contractées par le jeune au pair (stationnement, dépassement de limitation de vitesse...).
- Non-respect des consignes d'éducation données par les parents vis-à-vis de leurs enfants.
- Emmener le ou les enfants en retard à l'école à plusieurs reprises.
- Informations dissimulées à la famille d'accueil notamment concernant leurs enfants...

Sont considérées comme faute grave pouvant entraîner le renvoi immédiat du jeune au pair :

- Surf internet / sms répétés alors que les enfants sont sous la surveillance du jeune au pair.
- Mensonge, révélation d'un fait caché à l'agence ou à la famille d'accueil.
- Lever la main sur un enfant, l'insulter ou hausser fortement le ton, le punir sans autorisation des parents, le tirer par le bras ou tout autre geste déplacé. Le jeune au pair devra vérifier avec la famille d'accueil en début de séjour les méthodes qu'il peut appliquer avec leurs enfants.
- Oublier d'amener ou d'aller chercher un enfant à l'école ou à toute autre activité.
- Laisser un enfant seul ou sans surveillance, ne serait-ce que pour quelques secondes.
- Fumer pendant le séjour au pair alors que le jeune au pair s'est déclaré non fumeur.
- Visionner des sites interdits chez la famille d'accueil... (liste non exhaustive).

Conditions de reprise des recherches d'une famille d'accueil

En cas de difficultés au sein de la famille d'accueil, le jeune au pair devra en informer son agent local et Work Overseas. Une solution sera recherchée en vue de rétablir la situation. En cas de grande incompatibilité entre la famille d'accueil et le jeune au pair, les recherches pourront reprendre sans garantie de trouver une nouvelle famille d'accueil, et sur étude de la demande de remplacement de la part du jeune au pair. Ce dernier devra avoir prouvé qu'il a mis tout en œuvre pour résoudre la situation au sein de sa famille d'accueil actuelle et qu'aucune solution supplémentaire ne peut être trouvée.

Un délai d'adaptation est nécessaire. Une demande de reprise de recherches d'une nouvelle famille ne pourra être faite avant 6 semaines après l'arrivée au sein de la famille d'accueil. Si le candidat se rend rapidement compte qu'un séjour ne sera pas fait pour lui, il pourra donner son préavis à la famille d'accueil et rentrer en France.

Une reprise des recherches d'une famille d'accueil ne pourra pas être envisagée :

- en cas de faute de la part du candidat (fumer dans une famille non fumeur, laisser les enfants sans surveillance...).
- en cas de difficultés classiques d'un séjour au pair pouvant être rencontrées dans une autre famille : enfants faisant des caprices par exemple, petits désaccords du quotidien...
- en cas d'insatisfaction par rapport à la situation géographique, d'ennui, de critères connus avant le départ qui ne correspondent plus au jeune au pair (ex : âge des enfants). Le candidat est responsable de la vérification de tous les critères sur la famille d'accueil avant d'accepter une confirmation de poste.

Assurance Au Pair

Le jeune au pair sera responsable d'être couvert pour la santé, la responsabilité civile, le voyage (annulation ou report), les bagages, quelques jours en auberge de jeunesse en cas de remplacement, le rapatriement et le remboursement d'objets endommagés par mégarde chez la famille d'accueil. Les assurances françaises ne couvrent généralement pas à l'étranger pour une durée supérieure à 90 jours. Work Overseas conseillera le candidat à ce sujet. L'assurance responsabilité civile valable pour toute la durée du séjour est obligatoire. L'assurance santé est également obligatoire hors Europe.

Rappel des conditions générales d'un séjour Au Pair

- Le jeune au pair aura sa propre chambre et partagera la salle de bain.
- Il sera nourri, logé et recevra de l'argent de poche hebdomadaire dont la somme varie en fonction des pays et sera confirmée dans le contrat au pair.
- Un séjour au pair est un échange culturel et n'ouvre aucun droit ni indemnité.
- Le candidat aura les enfants à sa charge : les préparer le matin, s'en occuper après l'école jusqu'au soir et devra participer aux tâches ménagères à hauteur de 10 heures par semaine (ménage quotidien et relatif aux enfants).
- Les frais de voyage, de visa, assurance, cours de langues seront à la charge du jeune au pair.
- Le jeune au pair sera redevable des factures lui incombant (facture téléphonique chez la famille par exemple pour appels personnels, contraventions en conduisant le véhicule de la

famille d'accueil...) et ce même après son départ.

Engagement du jeune Au Pair (à lire soigneusement pour confirmation)

En tant que futur jeune au pair, je :

- confirme avoir lu, compris et accepté totalement et sans réserve les conditions ci-dessus. En cas de doute, je contacterai l'agence pour plus d'informations.
- ai vérifié que mon profil correspond aux conditions indiquées sur le site www.workoverseas.fr avant de transmettre ma candidature et suis pleinement conscient des conditions d'encaissement.
- confirme avoir assez d'expérience pour gérer les enfants d'une famille d'accueil à l'étranger et me sentir capable de mener cette mission à bien.
- confirme être certain de pouvoir m'engager sur les dates données et jusqu'à la fin du séjour et ne pas quitter la famille d'accueil pour une raison extérieure avant la fin de mon contrat (recherche d'emploi avant la fin du séjour, retour en France anticipé pour d'autres projets ...).
- m'engage à ne fournir que des informations avérées et aucun document truqué.
- m'engage à ne pas recommander la famille à la fin du placement, sans l'intermédiaire de l'agence.
- ai conscience que le séjour au pair n'est pas toujours facile et que l'agence ne peut me garantir le comportement de la famille d'accueil malgré toutes les vérifications faites. En cas d'incompatibilité, je préviendrai l'agence dans les délais impartis pour recevoir les conseils nécessaires mais une nouvelle famille ne pourra pas être garantie.
- ai conscience que les enfants pourront être difficiles, que je devrai m'adapter aux règles d'éducation de la famille qui seront différentes des miennes.

- ai compris que l'agence ne pourra pas m'aider si je ne préviens pas rapidement d'un éventuel problème par mail et par téléphone (agent local en priorité et Work Overseas en copie - coordonnées à disposition fournies avant le départ).
- ne serai pas replacé en cas de faute.
- ne devrai jamais fumer pendant le séjour si je me suis déclaré non fumeur, ne pas fumer chez la famille ni devant les enfants si je suis placé dans une famille d'accueil acceptant les jeunes au pair fumeurs.
- ne devrai jamais laisser les enfants sans surveillance, employer des mots ou gestes déplacés à leur égard.
- ai compris que Work Overseas ne traitera à aucun moment et pour aucune raison, de ma recherche avec une tierce personne (parents, professeurs...) que ce soit pour le paiement des frais d'agence, la recherche d'une famille, la résolution d'un problème ou tout autre sujet.
- ai compris que mon placement, même si déjà confirmé pourra être annulé sans remboursement dans les cas suivants : non-transmission à l'agence des détails de voyage ou toutes autres informations réclamées dans les délais impartis, arrivée chez la famille d'accueil accompagné de ses parents ou toute autre tierce personne, intervention d'un tiers une fois le placement confirmé. L'hôte et / ou Work Overseas en effet, pouvant émettre des doutes quant à la maturité du candidat et sa capacité à gérer les enfants en autonomie. Dans ce cas là, Work Overseas ne pourra être tenu pour responsable et aucun dédommagement ne sera fourni. Les frais d'agence ne seront pas remboursés.
- ai compris que le séjour au pair est un échange culturel et non un emploi salarié et que, de ce fait, aucun droit ne sera ouvert (cotisations, chômage...). Le contrat signé entre la famille d'accueil et le jeune au pair sert uniquement de rappel des conditions (argent de poche, nombre d'heures...) mais n'a aucune valeur légale et ne correspond en rien à un contrat de travail avec tout ce que cela implique.
- m'engage à m'occuper des enfants de la famille d'accueil du mieux possible en respectant leurs consignes.
- préviendrai les parents le plus rapidement possible en cas d'incident / d'accident survenu avec les enfants ainsi que les secours en fonction de la gravité de la situation.
- n'inviterai personne chez la famille d'accueil sans autorisation.
- n'emprunterai pas les affaires personnelles de la famille d'accueil sans autorisation.
- serai responsable de tous frais engagés (cours d'anglais, inscriptions diverses ...) et ne pourrai tenir la famille ni l'agence pour responsables en cas de fin anticipée de séjour.
- serai responsable du règlement des cours, visa, voyage et assurance ou tous autres frais liés au séjour.
- m'engage à être suffisamment assuré à l'étranger pendant toute la durée de mon séjour et à fournir à l'agence une preuve de ma couverture assurance. A défaut, je serai redevable de tous dommages causés ou frais engagés.
- devrai participer aux tâches ménagères à hauteur de 10 heures par semaine.
- préviendrai la famille d'accueil en cas de retard ou si je ne dors pas à leur domicile, et ce, même si je suis en congé afin qu'ils ne s'inquiètent pas.
- m'engage à suivre les consignes de la famille et de l'agence et à ne surtout pas réserver mon voyage avant le feu vert écrit de l'agence au pair.
- respecterai les règles de bonne conduite en communauté (ex : vider la poubelle lorsqu'elle déborde et même si je suis en week-end, ne pas me balader en petite tenue dans la maison, ne pas rentrer à 3 heures du matin surtout en semaine). Je chercherai à comprendre les règles de la maison dès le début du séjour.
- ai compris que Work Overseas n'agit qu'en tant qu'intermédiaire et met toute sa bonne volonté pour vérifier au mieux les familles d'accueil et les candidats au pair. Toutefois l'agence ne pourra être tenue pour responsable en quoi que ce soit des agissements de tierces personnes, en cas de mensonge, dissimulation d'informations de la part du jeune au pair ou de la famille d'accueil. Seul un soutien pourra être apporté.